

# LIGUE DES DROITS HUMAINS

Salut !  
Moi c'est Joseph, je vis à Kinshasa avec ma famille.  
Hier, j'ai fêté mes 18 ans !

Pour l'occasion, ma famille s'est cotisée et m'offre des études universitaires à Bruxelles !  
Youhouuuuu c'était mon rêve de partir étudier à l'étranger ;-)

J'entame les démarches nécessaires pour m'inscrire et j'introduis une demande de visa D Longue durée auprès de l'ambassade de Belgique.



Une confrontation entre deux groupes armés éclate dans mon quartier. Un des groupes tente de recruter de force de jeunes garçons. Juste le temps d'embarquer mon passeport et les économies de mes parents pour m'enfuir avant que le groupe armé qui me recherche ne s'aperçoive que j'ai disparu.

Réponse négative car nous ne répondons pas aux strictes conditions. Je dois renoncer à mon rêve.

Réponse positive pour mon visa, je peux acheter mon billet d'avion !

Commence un long parcours clandestin à travers divers pays pas toujours accueillants, aux mains de passeurs peu scrupuleux.

- J'arrive à Bruxelles et j'accède au territoire.  
- Dans les 8 jours qui suivent mon arrivée, je me déclare auprès de mon administration communale.  
- Je possède un droit de séjour valable 1 an (et renouvelable pour la durée de mon cursus).

J'arrive en Belgique et j'introduis une demande de protection internationale (asile) à la Belgique via l'Office des Étrangers (OE).

Je rentre à Kinshasa.

J'ai terminé et réussi mes études !

Pendant que ma demande est examinée, je suis accueilli au centre Fedasil de Jodoigne. J'y rencontre une assistante sociale, un psychologue, un médecin. Je peux participer aux activités, j'ai droit à une petite allocation journalière, à la visite de mon avocat, à travailler après 4 mois. Le temps est long et ma famille me manque terriblement.

Je suis détenu depuis bientôt 4 mois au centre fermé de Brugge. Ma 3<sup>ème</sup> tentative d'expulsion a lieu demain, j'ai très peur !

Je décide de rester. J'introduis une demande auprès de l'OE via mon administration communale afin de modifier mon titre de séjour. Je peux le faire par différents moyens :

- Prolongation pour études et/ou embauche.
- Regroupement familial avec un·e conjoint·e ou un enfant mineur.
- Demande de régularisation (9bis ou 9ter).

Le Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA) me convoquera 2 fois pendant plus de 3 heures. Je sors éreinté et je n'ai aucune idée de la décision qui sera prise. Je suis très inquiet, je dors peu.

L'OE me délivre un Ordre de Quitter le Territoire (OQT).

J'introduis un recours devant le Conseil du Contentieux des Étrangers (CCE). En cas de décision négative, j'introduis un ultime recours devant le Conseil d'État.

La décision est négative.

La décision est positive, mon droit de séjour est prolongé !

La décision est positive, je suis reconnu réfugié ! (Pour 5 ans) J'ai désormais le droit de circuler, de faire des études, de bénéficier de l'aide sociale, de faire venir ma famille proche.

La décision est négative.

Je suis contrôlé lors d'un trajet dans le bus.

Après quelques années de vie sans me faire remarquer, je fais une demande de régularisation auprès de l'OE.

Je décide de rester sur le territoire « sans papiers ». Je travaille au noir et je n'ai aucun droit.